



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 15 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du onze décembre deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.GOUGEON, Mme BOURDON, M.SOULET, M.PETIT, Mme BRUN, M.DELABARRE, M.SUEUR, Mme BONNEAU et Mme MOREL.

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.HATCHUEL ayant donné pouvoir à M.BUREAUX, Mme MONCHAUX ayant donné pouvoir à M.DELABARRE et M.FOGT ayant donné pouvoir à M.SUEUR.

Etait absente : Mme OSTYN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., propose de désigner Mme BRUN en qualité de secrétaire de séance. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire recueille ensuite l'avis de ses collègues sur le procès-verbal du 9 novembre 2017. Mme BONNEAU demande à ce que soit ajouté le prix total d'achat des containers soit 970 000 € HT et qu'il soit fait mention du ramassage alterné des déchets ménagers tous les quinze jours. Après ces modifications, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, transmis pour signature et remis à la secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire explique qu'il apparait nécessaire d'effectuer les mouvements comptables relatifs aux opérations ci-après détaillées, qui ont été étudiées et validées en Commission Finances le 14 décembre dernier.

En fonctionnement :

Le code général des impôts prévoit désormais qu'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties soit accordé aux jeunes agriculteurs. Ce dégrèvement entraine un mandatement d'office. Cette dépense n'ayant pu être prévue au Budget Primitif 2017, il faut abonder le compte correspondant – 7391171 - pour un montant de 300 €. Monsieur le Maire propose de prendre les crédits au compte 61558 « entretien et réparations sur biens mobiliers » sur lequel il reste 1700 €.

Comme l'an passé, Monsieur le Maire souhaiterait que le personnel de la commune puisse bénéficier d'un goûter de Noel et d'un cadeau pour leurs enfants. L'Amicale du personnel n'étant pas en mesure de réaliser cette manifestation et n'ayant pas sollicité de subvention pour cette année, Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette organisation et d'effectuer comme l'an passé, un virement de la ligne « subvention » vers la ligne « fêtes et cérémonies » pour un montant de 460 € soit 20 € par enfant de 0 à 12 ans.

En investissement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune vient de percevoir le remboursement du FCTVA. Il convient donc désormais de rembourser le prêt relais de la Caisse d'Epargne. Pour ce faire, il est d'usage d'inscrire en dépenses et en recettes au compte 1641 la somme de 181 000 €.

Monsieur le Maire explique ensuite que chaque opération du SDE engendre un mouvement comptable d'intégration afin de ventiler la dépense – c'est-à-dire de différencier ce qui est incorporé dans le patrimoine de la commune de ce qui ne l'est pas car financé par le SDE.

Pour intégrer les opérations du Clos Marguerite et le remplacement du candélabre devant le Crédit Agricole, il faut augmenter les dépenses et les recettes au chapitre 041 « opérations patrimoniales » à hauteur de 18 463 €, ventilés dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	Comptes	Dépenses	Recettes	Comptes
Entretien et réparations sur biens mobiliers	61558	-300.00 €		
Dégrèvement TF – Jeunes agriculteurs	7391171	300.00 €		
Subventions	6574	-460.00 €		
Fêtes et cérémonies	6232	460.00 €		
<i>Total section de fonctionnement</i>		<i>0.00 €</i>		
Investissement	Comptes	Dépenses	Recettes	Comptes
Intégration des opérations du SDE sur l'éclairage public	041 – 21534	18 463.00 €	8 356.00 €	041 – 238
			10 107.00 €	041 – 13258
Encaissement / remboursement emprunt relais	1641	181 000.00 €	181 000.00 €	1641
<i>Total investissement</i>		<i>199 463.00 €</i>	<i>199 463.00 €</i>	
Total général		199 463.00 €	199 463.00 €	

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 14 décembre 2017 qui a étudié la pertinence de ces mouvements comptables, Monsieur le Maire propose de valider ces opérations qui font l'objet de la décision modificative n°3. Les propositions de Monsieur le Maire sont acceptées à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2016, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été voté l'arrêt de la convention qui liait la commune au service urbanisme de la ville de Dieppe pour adhérer au service urbanisme de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Lors de la prise de la délibération afférente, il a été omis d'inscrire la nouvelle adhésion au service de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Afin de pallier cette omission, Monsieur le Maire propose de compléter la délibération n°60-20170620 avec la mention suivante « Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Longueville-sur-Scie à la cellule d'instruction des autorisations du droit du sol de la Communauté de Communes Terroir de Caux à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision ».

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que M. Charles ROGISTER, ancien instructeur de Dieppe, a été recruté par le service urbanisme de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

SDE 76 : ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait précédemment informé l'assemblée d'un rendez-vous avec le SDE 76 sur l'opportunité de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments communaux et plus particulièrement de l'école élémentaire. Suite à cette rencontre, le SDE76 a rendu une première ébauche de projet, qui a été présenté en Commission Développement Durable.

Le SDE 76 souhaite aujourd'hui que la commune s'engage via une délibération de principe sur le lancement de l'étude gratuite de potentiel solaire des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose de réaliser cette étude, de demander sa réalisation par le SDE76 et d'autoriser le SDE 76 à récolter tous les documents nécessaires.
La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

PRET DES ECOLES ET DE LA CANTINE POUR LE CENTRE DE LOISIRS 2018

Monsieur le Maire informe ses collègues que la Communauté de Communes Terroir de Caux a sollicité la municipalité pour le prêt des écoles et de la cantine pour l'accueil des enfants en centre de loisirs, sur la deuxième semaine des vacances de Pâques, Toussaint et Noël 2018.

Mme BOURDON, adjointe et enseignante à l'école de Longueville-sur-Scie, s'oppose fermement à cette mise à disposition. En effet, les casiers tant des élèves que des professeurs ne sont jamais vidés pour les petites vacances ; elle craint que les enfants du centre viennent y mettre le désordre et que le matériel soit dégradé.

Monsieur le Maire propose de rencontrer Valérie SIMON (gestionnaire ALSH de la Communauté de Communes) avec les enseignants afin de trouver des solutions pour l'occupation des salles. Monsieur le Maire précise qu'il sera organisé une rotation d'occupation des écoles du territoire pour les accueils de centre de loisirs futurs.

Monsieur le Maire propose d'accepter la mise à disposition des écoles et de la cantine pour le centre de loisirs sur les périodes énoncées. La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à la majorité des suffrages exprimés. Mesdames BOURDON et BONNEAU votent contre et Mme MOREL s'abstient.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le 14 décembre 2017, la Commission Finances a étudié les dernières demandes de subvention de l'année. L'avis de la Commission est le suivant :

- | | |
|--|-----------------------|
| - CAL Basket : 1 179€ | - CAL Pétanque : 212€ |
| - Espérance Gymnique Longuevillaise : 1 144€ | - UNSS : 172€ |
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers : 675€ | - UNCAFN : 180€ |
| - Sourires et Partages : 175€ | |

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et d'attribuer les subventions présentées pour un montant total de 3 737€, prélevés à l'article 6574 du BP 2017. La proposition de Monsieur le Maire est validée à l'unanimité et Il est précisé que l'attribution de la subvention à l'Amicale des Pompiers ne se fera que sur présentation d'un dossier de subvention en bonne et due forme.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Receveur a sollicité la commune pour l'admission en non-valeur d'une dette de cantine de 35.50€ qu'il ne parvient pas à recouvrer et pour laquelle il ne peut plus engager aucune poursuite.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 35.50€ à l'article 6541

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité et il est convenu qu'une alerte plus régulière soit mise en place avec la trésorerie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la distribution des containers pour les ordures ménagères s'effectuera semaine 3. Messieurs PETIT et SUEUR se chargeront de cette distribution au Mille Club. Une livraison à domicile sera effectuée notamment pour les anciens.

Monsieur le Maire explique ensuite que l'ouverture de l'agence postale communale se fera le 1^{er} février mais que l'ouverture du secrétariat de mairie s'effectuera le 8 janvier. Afin de finaliser les travaux, l'installation du mobilier et du matériel informatique, la mairie sera exceptionnellement fermée la première semaine de janvier.

Mme BONNEAU déplore l'absence de musique pour la quinzaine commerciale de Noël. Il lui est répondu que la situation est exceptionnelle et que tous les branchements ont été prévus pour la remise en place de la sono pour les évènements à venir.

L'assemblée est informée que le chauffage de l'église et du presbytère a été réparé mais que le changement de la chaudière du presbytère et son raccordement au gaz de ville sont à envisager à court terme.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des Vœux aura lieu le 12 janvier à 18h30 et propose une organisation différente pour les prochaines éditions. En effet, il souhaiterait que le concours des maisons fleuries soit organisé sur une manifestation isolée en milieu d'année. Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

Mme BONNEAU remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée à l'Action Culturelle. Elle poursuit en déplorant l'état de saleté de la salle des associations et constate une anomalie sur l'emplacement de l'abribus rue Madeleine LEFEBVRE. Monsieur le Maire lui répond que la salle des associations est nettoyée deux fois par semaine et qu'il est difficile de passer derrière chaque association qui emprunte la salle. Concernant l'abribus, Monsieur le Maire confirme que l'ensemble de l'aménagement ne présente aucune anomalie et que le poteau d'éclairage public ne gêne pas le passage des poussettes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du spectacle du Comité des Fêtes le 19 décembre et du repas de Noël des écoles le 21 décembre. A l'issue de ces informations, plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et lève la séance à 20h35.